

## Réunion du 24 novembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **24 novembre 2020 à 19h00**.

**13** Présents : **ROUFFY** Marc, **DE SOUZA** Pascal, **DEPONT** Joëlle, **BERTRAND** Danielle, **RAVEAU** Bernard, **NOULHIANE** Jocelyne, **JACQUET** Magali, **JOENNEY** Vincent, **BRUN** Caroline, **BELLINO** Corinne, **PIQUE** Fernand, **LANDUREAU** Marc, **BLAIN** Bernard, **TOSI** Alberto.

**1** Absent excusé : **PIQUE** Fernand (procuration).

### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - contrat groupe du personnel

Actuellement, la commune adhère au contrat groupe d'assurances du personnel contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et que ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2020.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre a souscrit pour son compte, un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche étant entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au groupement GROUPAMA et SIACI pour le contrat standard pour une durée de 4 ans, à savoir :

- Conditions : franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.74 %
- Conditions : franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,20 %

### Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre - convention conseil en énergie partagé

Le SDEI propose d'adhérer au service en énergie partagé, conçu par l'ADEME, spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Il permet aux collectivités ne disposant pas des ressources internes suffisantes de bénéficier de l'expertise d'une personne publique tierce et ainsi de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Ainsi, ce service mutualisé au niveau du SDEI permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent à un coût maîtrisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au service en énergie partagé.

### Communauté de Communes - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la Communauté de Communes et leur mode de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser le montant de 21.184,06 € à la Communauté de Communes.

### Communauté de Communes - transfert des pouvoirs de police spéciale

Monsieur le Maire explique que le pouvoir de police administrative et judiciaire détenu par le Maire peut être transféré à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse ce transfert à la Communauté de Communes.

### Communauté de Communes - rapport d'activités 2019

Ce rapport retrace l'activité, les décisions et les actions engagées dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rapport d'activités 2019.

### Service des Eaux - télégestion : devis et demandes de subvention

Actuellement, seules les stations de Rosières et de Mornay sont « relevables » quotidiennement.

Le projet serait d'y ajouter le Château d'eau des Landes et la station des Augères ainsi que sur les 5 compteurs de sectorisation.

En 2019, l'indicateur de rendement est passé à 91 % contre 82,17 % en 2018.

L'objectif est de stabiliser, voire d'améliorer encore les performances du réseau de distribution d'eau potable : les données récoltées par la télégestion permettent de repérer les anomalies et surtout de les localiser plus précisément (grâce aux compteurs de sectorisation qui sont actuellement relevés tous les 15 jours), très important aujourd'hui dans le contexte climatique de raréfaction des ressources en eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par les Ets MARTEAU de 27.981 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 40%, soit 11.192,40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR au taux maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 20%, soit 5.596,20 €.

### Service Assainissement - évacuation des boues : devis et demande de subvention

Au vu du contexte sanitaire actuel, les boues de la station ne peuvent être épandues sur les terres agricoles comme habituellement.

Sur les 4 solutions proposées par la Chambre d'Agriculture, la Commune a opté pour la solution du transfert des boues vers une autre station d'épuration (Châteauroux).

A cet effet, SUEZ Eau France a établi un devis avec le prix du transport (11,90 € HT / T) et le traitement (19,91 € HT / T).

Les boues à évacuer représentent environ 350 m<sup>3</sup>, soit 350 Tonnes.

- Transport : 11,90 x 350 = 4.165 € HT.
- Traitement : 19,91 x 350 = 6.968,50 € HT.
- Total : 11.133,50 € HT, soit 13.360 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté par Suez de 11.133,50 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau de 40%, soit 5.344 €.

### Service des Eaux - demande de remboursement fonçage à La Viollière

La pose d'un compteur a été faite au printemps à La Viollière par l'entreprise LETOURNEUR.

Pour un souci de confort personnel, l'administré a préféré un forage sous chemin privé pour éviter de défoncer la cour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de cette prestation qui s'élève à 525,00 € HT.

### Tableau Saint-Sulpice - encadrement

Suite à la restauration du tableau Saint-Sulpice, un devis a été sollicité pour un encadrement qui s'élève à 2.705,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ce devis.

### Election d'un correspondant défense

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Marc ROUFFY comme délégué.

### Demandes de subvention - Les Ecuries du Dernier Recours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes afin de les réétudier en 2021 :

- Les Ecuries du dernier Recours
- Fédération des aveugles de France
- Prévention Routière

Le Maire,

Marc ROUFFY